



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE
SOCIAL

Procédure de dérogation aux travaux réglementés

Informations relatives au jeune accueilli sur les lieux autorisés

Art R 4153-48 et L 4141-1 à L4141-3 du code du travail

Formulaire à renvoyer dans un délai de 8 jours suivant l'affectation du jeune aux travaux en cause

Articles L4153-8 et L4153-9, R4153-38 à R4153-52 et D4153-15 à D4153-48 du code du travail
Décrets 2013-914 et 2013-915 du 11 octobre 2013

1. Entreprise accueillant le jeune

Raison sociale :

N° SIREN /SIRET :

Adresse :

Téléphone / Fax :

Courriel :

2. Informations relatives à la demande de dérogation

Date de l'autorisation à affecter des jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans à des travaux réglementés accordée par l'inspecteur du travail :

3. Identité du jeune accueilli

Nom prénom :

Date de naissance :

Formation professionnelle suivie :

Diplôme préparé :

Durée de la formation :

Lieux de formation connus :

4. Informations relatives à l'avis médical d'aptitude (joindre une copie de l'avis au présent document)

Avis médical concernant les travaux bénéficiant d'une autorisation de dérogation citée précédemment :
.....

Date de l'avis :

5. Information et formation à la sécurité dispensées au jeune

.....
.....Date :

6. Personne compétente en charge de l'encadrement du jeune (Maître d'apprentissage/ de stage, formateur)

Nom prénom :

Qualité ou fonction :

En cas de modification, ces éléments sont actualisés et communiqués à l'inspecteur du travail dans un délai de 8 jours à compter des changements intervenus.

Fait à Le

Signature et cachet :